



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 3305

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, sur la nécessaire reevaluation des effectifs du personnel de la gendarmerie. Il lui demande s'il est envisagé, entre autres, d'étudier les conditions dans lesquelles un recours accru aux appels du contingent permettrait d'apporter des situations en vue de meilleures conditions de travail des personnels de la gendarmerie.

Texte de la réponse

La gendarmerie nationale a bénéficié sur la période 1990-1993 de créations d'emplois qui lui ont permis de répondre aux plus grandes urgences. Les augmentations d'effectifs ont été de 1 000 emplois par an pendant quatre ans, soit 750 militaires engagés et 250 personnels appelés. Ces créations, complétées par des redeploiements internes, ont été utilisées de façon prioritaire pour renforcer les unités territoriales de la gendarmerie départementale (brigades territoriales chargées, pelotons de surveillance et d'intervention, centres opérationnels de groupement) et certaines formations exécutant des missions particulières, dont les offices centraux et les organismes à vocation interministérielle. Elles ont également permis d'adapter le dispositif de surveillance à l'accroissement du réseau autoroutier et routier. Pour autant, tous les problèmes auxquels est confrontée la gendarmerie ne se trouvent pas résolus. La complexité croissante des questions relatives à la sécurité publique et l'attente de la population dans ce domaine appellent de nouvelles actions, ce qui suppose dans de nombreux cas des moyens supplémentaires. Parallèlement cependant, le contexte de nécessaire maîtrise des finances publiques invite aussi à envisager pour la gendarmerie d'autres voies que la création de postes de gendarmes de carrière. Ainsi, dans le cadre de son plan d'ensemble en faveur de la gendarmerie et pour le renforcement de ses missions de sécurité et de proximité au service du citoyen, le ministre d'Etat a-t-il demandé à la direction générale de la gendarmerie nationale d'étudier la solution du recours à des personnels appelés supplémentaires. Cette solution serait de nature à fournir un concours appréciable en permettant en particulier la création de pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie supplémentaires, et à titre expérimental, d'un peloton de gendarmes auxiliaires rattaché à un escadron de gendarmerie mobile, mais ayant une vocation départementale. Ces renforts pourraient être complétés par l'adjonction de personnels administratifs qui, remplaçant certains gendarmes d'active actuellement accaparés par des tâches non opérationnelles, permettraient le retour de ces derniers aux missions de sécurité et de proximité au service de nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Morisset Jean-Marie](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3305

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1879

Réponse publiée le : 9 août 1993, page 2437